

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 28 septembre 2015



Délibération n°DCC-2015-077

Rapporteur : M. Philippe FOURNOT

OBJET : Réhabilitation des assainissements non collectifs - Projet de convention de mandats pour la perception des aides financières de l'Agence de l'eau et demande de subvention

Président : Monsieur Jacques PÉLISSARD

Secrétaires de séance : Monsieur Bernard GAY et Monsieur Pierre LAURIOT

Membres présents

PÉLISSARD Jacques	DUVERNET Marc-Henri
GALLET Maurice	GALLE Valérie
BILLOTTE Aline	HUELIN Jean-Philippe
ELVEZI Patrick	HUET John
GROSSET Pierre	KARAL Heyçan
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LANDRY Laura
OLBINSKI Sophie	LAURIOT Pierre
PATtingre Alain	PÉPIN-LAMBERT Evelyne
FOURNOT Philippe	RAVIER Jean-Yves
ECOIFFIER Jean-Marie	VUILLEMEY Eric
CLAVEZ Jean-Paul	PERRARD Marie-Madeleine
GRICOURT Philippe	BARBARIN André
GUY Hervé	LAURENT Héloïse
REY Roger	MONNET Maurice
GIROUD Christophe	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	CHAVON Pierre
MARANO Paulette	JUNIER Michel
BERTHOD Nicole	ROY Jean
BOIS Christophe	FABRY Alain
BOURGEOIS Daniel	BRIANCHON Daniel
CHAMBARET Agnès	

Membres absents excusés

LACROIX Evelyne donne procuration à PÉPIN-LAMBERT Evelyne - LUGAND Nadia donne procuration à HUET John - MARMIER-MOUCHANAT Isabelle donne procuration à VUILLEMEY Eric - PETITJEAN Paule donne procuration à DUVERNET Marc-Henri - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à LAURIOT Pierre - CHOULOT Robert donne procuration à BENIER Jean-Noël

Nombre de conseillers en exercice : 53

Nombre de conseillers présents à la délibération : 47

Convoqué le : 22 septembre 2015

Affiché le : 22 septembre 2015

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

30 SEP. 2015

L'Agence de l'eau, dans son 10^{ème} programme et dans le cadre du contrat tripartite signé avec ECLA et la Ville de Lons-le-Saunier, s'engage à aider les particuliers qui réhabilitent leur dispositif d'Assainissement Non Collectif (ANC).

Sont éligibles à ces aides les projets de réhabilitation qui remplissent les conditions suivantes :

- habitations construites avant 1996,
- installation absente ou présentant un risque pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement, selon les conclusions des diagnostics du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- la Commune doit disposer d'un plan de zonage approuvé ou avoir engagé une démarche de "zonage d'assainissement",
- l'habitation doit être située dans une zone relevant de l'ANC.

Le SPANC d'ECLA assure la réception et l'instruction des dossiers de demande d'aide des particuliers, les contrôles réglementaires et le suivi des travaux.

Le Service assainissement d'ECLA recevra le versement des aides trimestriellement et le reversera aux usagers après contrôle des travaux.

L'Agence de l'eau verse une subvention à ECLA pour l'animation et la coordination du suivi de cette opération collective de réhabilitation.

Le parc de réhabilitation est estimé à environ 200 installations.

Le Conseil d'exploitation du 2 septembre 2015 à l'unanimité a donné un avis favorable sur le projet de convention et demande au Conseil communautaire de solliciter l'Agence de l'eau pour l'attribution de l'aide.

Le Bureau Elargi du 17 septembre 2015 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mandats (en PJ) entre le Service assainissement d'ECLA et l'Agence de l'eau,
- **SOLLICITE** l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une aide pour les travaux de réhabilitation et pour l'animation et la coordination de ces travaux de réhabilitation,
- **PROPOSE** un groupement de commandes aux communes désireuses pour réaliser les études préalables au zonage d'assainissement.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 30 SEP. 2015

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jacques PELISSARD

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 01 OCT. 2015

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIAAL
- Agence de l'Eau
- Dossier - Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

Isabelle ARNAL